



LARRET

Lazret ou Larret était une antique paroisse du Léon, mais de très petite étendue; on n'y comptait, au XVIII^e siècle, que 120 communicants, elle avait pour Patron saint Léonard et pour seigneur temporel M. de Keroulas de Colharts.

Saint Léonard ne serait autre que saint Lunaire, Lormet ou Léonor, élevé à l'école de saint Iltut avec saint Tugdual. Il passa en Armorique, à la fin du VI^e siècle, y débarqua dans l'embouchure de la Rance, et devint, dit-on, évêque d'Aleth, mais évangélisa certainement le pays comme Evêque régional, à Saint-Lunaire où se trouve son tombeau. On le représente en évêque; sur sa poitrine est posée une colombe tenant dans son bec une petite tablette triangulaire représentant un autel portatif, lequel, selon la légende, était tombé dans la mer, pendant le trajet de l'île de Bretagne en Armorique. M. de Montalambert, dans *Ses Moines d'Occident*, nous dit « que saint Léonor voulant défricher avec ses moines un terrain fort inculte, comme ceux-ci se décourageaient, n'ayant ni le courage ni la force de faire avancer les charrues, douze grands cerfs de la forêt voisine vinrent d'eux-mêmes s'y atteler et les traîner comme autant de paires de bœufs. La nuit, ils disparaissaient mais revenaient reprendre, le matin, leur besogne, et cela pendant six semaines et trois jours. Le travail terminé, ils disparurent avec la bénédiction de saint Léonor. »

C'est, sans doute, pour ce fait, dit M. le commandant Faty, que saint Léonor passe pour le restaurateur de l'agriculture, en Armorique.

De 1741 à 1778, Larret avait pour recteur M. Brévalaire-Gabriel Audren de Keryvoatz, né à Lesneven en 1712; en 1764, l'Evêque constate qu'il est infirme et hors d'état de remplir ses fonctions, mais son état dut s'améliorer, car il ne mourut qu'en 1778, et nous le voyons, en 1775, répondre à la lettre de Mgr de la Marche sur la mendicité en Léon. La signature est très ferme et très lisible, mais le texte, qui est d'une autre main, est fort négligé et d'un style peu correct :

« Vingt-un mendiants domiciliés, compris les non mendiants de honte, au vis-à-vis des habitants aisés, au nombre de quatre.

La source de la mendicité des pauvres de Larret paraît leur être innée, et la non volonté de travailler.

« Il y en a des vieillards qui ne peuvent plus travailler, il y en a d'infirmes, il y en a d'autres qui n'oseraient mendier de honte, qui après avoir été dans les grosses fermes, et n'étant plus en état de s'y maintenir par le prix annuel et exorbitant, avec les commissions de même goût, ne peuvent plus reprendre de ferme pour se soutenir avec leurs enfants. Ce n'est donc pas la cherté des denrées qui les rend ces tristes situations.

« Il n'y a point d'hôpital dans Larret. Le moyen de supprimer la mendicité dans cette paroisse me paraîtrait d'agrandir les hôpitaux dans les paroisses où il y en a, d'y annexer des fonds suffisants pour nourrir et vêtir les pauvres de cinq à six paroisses limitrophes de ces hôpitaux et d'obliger les pauvres à remettre, en main, au gouverneur de ces hôpitaux, les paiements de leurs journées et de non pas la leur laisser en propriété pour leurs usages; et de faire établir des hôpitaux dans les grandes paroisses où il n'y en a pas.

« Dans Larret il n'y a pas de fonds certains pour les

pauvres ni casuel provenant de quêtes ; il n'y a pas non plus aucune espèce d'établissement pour les pauvres. »

Larret, le 15 Janvier 1775.

Audren de Keryvoatz,
Recteur de Larret.

En 1786, lors du projet d'une nouvelle délimitation des paroisses du Léon, voici ce qu'observait Mgr de la Marche touchant Larret :

« Cette paroisse pourrait subsister telle qu'elle est quant à la dotation du Curé (1) qui par sa position n'a ses pauvres à soulager ni charges ou corvées à craindre. Mais si l'on donnait la préférence aux raisons qu'il y a de la conserver, il faudrait l'étendre pour le bien des habitants, voisins d'un quart de lieue de cette paroisse, et éloignés d'une lieue ou une lieue et demie de la leur. C'est une suite des anciens et bizarres débordements des paroisses, spécialement de celle de Plourin ; et, dans ce cas, il faudrait construire une autre église, celle actuelle étant très petite et très mauvaise.

« Il y a d'un autre côté beaucoup de raisons de la supprimer : 1° parce que dans la disette où l'on est d'ecclésiastiques, en général, et par conséquent d'ecclésiastiques du mérite nécessaire pour en faire un Curé, il est fâcheux de borner les talents d'un homme aux soins de 200 habitants qui ne donnent qu'environ 140 communiant ;

2° Pour augmenter cette paroisse, il faudrait prendre sur des paroisses qui n'ont pas déjà un revenu suffisant, telle que celle de Porspoder, et sur celle de Plourin qu'il faudra démembrer dans plusieurs de ses parties et qui, malgré son étendue, est d'un revenu fort

(1) Il dimait à la 12^e gerbe.

médiocre à raison que sa dime abonnée (2) change la 36^e gerbe dans la centième ou plus.

3° Il ne paraît pas possible de doter Porspoder et de faire entre Lanildut, Landunvez et Plourin les arrangements conformes à la raison et à la commodité et bien spirituel des habitants qu'autant que la suppression de la paroisse de Larret pourra en fournir les moyens.

Reste toujours la question de la dime à la 12^e gerbe ; subsistera-t-elle lorsque Larret cessera d'être paroisse. Le défaut du titre d'érection (de la dime) jette de l'obscurité et du doute sur cette question, qu'il faudrait que l'autorité tranchât en ordonnant que la dime subsisterait dans l'état, malgré la suppression de la paroisse. »

A la mort de M. de Kerivoatz, son successeur fut M. René Jaffrédou, né à Plouarzel, en 1730, prêtre en 1764, et curé de Plouarzel, puis recteur de Larret en 1778, où il demeura jusqu'à la Révolution. Il refusa le serment et est noté comme insoumis, en 1798 ; il ne tarda pas à mourir, et remplacé, lors du Concordat, par Augustin Le Hir, né au manoir de Tromenec en Landunvez, le 5 Juillet 1748, prêtre en 1774, à Landunvez en 1776, non assermenté. Il se retira en Angleterre et devint à son retour recteur provisoire de Larret, en 1804. Mais cette paroisse n'ayant pas été reconnue par le Concordat, il fut nommé recteur de Lanildut vers 1807, et mourut recteur de Tréouergat, en 1823.

Depuis 1807, Larret n'a pas été érigé en paroisse malgré les instances des habitants, qui après avoir vainement demandé, en 1808, un Recteur pour remplacer M. Le Hir, firent de nouvelles instances, en 1850, 1864 et 1868. En 1876, ils demandaient au moins un vicaire de plus à Porspoder pour desservir Larret. Toutes ces démarches ne purent aboutir à aucun résultat.

(2) C'est à dire que depuis qu'on a adopté la méthode de prendre une rente convenue sur chaque ferme, la dime qui était autrefois d'une gerbe sur 36 est devenue d'une seule gerbe sur cent.